

Projet de méthanisation

Mme DUPARCQ demande des renseignements à ce sujet et estime que la population n'a pas été suffisamment informée. M. SYLVESTRE rétorque que ce projet a donné lieu à trois jours d'exposition à la salle de l'Horloge les 19, 20 et 21 avril derniers assortis d'une couverture médiatique dans la Vie quercynoise et d'un affichage en Mairie. Mme DUPARCQ poursuit en regrettant que cette réalisation porte préjudice au caractère touristique de Gramat. Ce sera une verrue à l'odeur nauséabonde. M. SYLVESTRE répond que les structures sont fermées permettant d'éviter les mauvaises odeurs. Mme GRAULLIERE surenchérit sur le caractère olfactif ainsi que sur les dangers pour la santé humaine. M. SYLVESTRE répond que la santé ne devait pas être en danger a priori.

M. SYLVESTRE poursuit en précisant que l'arrêté préfectoral est pris.

M. COUSTOU estime que la lecture des conclusions du commissaire enquêteur appelle à davantage de modestie. Il demande ce qu'il en est du démenti écrit à Mme la Préfète concernant la position erronée de la commune sur cette affaire dans le rapport du Commissaire enquêteur. M. SYLVESTRE indique qu'il a été effectué et qu'une copie en sera envoyée aux conseillers.

M. COUSTOU poursuit que la majorité des élus n'a pas été mise au courant de la tenue de la réunion du 26 octobre 2016 à propos de ce projet de méthanisation. M. GROUGEARD précise qu'il s'agit d'une initiative de Mme la conseillère départementale C. MEY-FAU qui a convié des riverains ainsi que M. DELRIEU et des responsables techniques de Fonroche. Il était pourtant mentionné « à l'initiative de M. GROUGEARD » dans La Dépêche ; M. CAZAL, présent dans l'assistance, précise qu'il s'agit d'une erreur due à un témoin. M. COUSTOU estime que M. SYLVESTRE devrait faire un communiqué de presse pour rétablir ces vérités.

M. GROUGEARD ajoute que la brochure d'information concernant Bioquercy est disponible sur la table d'accueil de la mairie depuis le mois d'avril.

Mme DUPARCQ quitte la salle du conseil à 22h50.

M. GROUGEARD conclut en précisant que l'enquête publique a été annoncée dans les journaux et par voie d'affichage.